

**PROJET DE PROGRAMME DE CONFERENCE DE  
L'ASSOCIATION DES JURISTES EN ACTION POUR LE  
DROIT (AJAD)**

**THEME :**

**L'ESSENTIEL SUR L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN  
AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)**

# Présentation

**décembre 2011**

## **CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONFERENCE**

Dans les années 1990, les décideurs de certains pays africains ont assisté impuissamment au ralentissement des investissements privés dans leurs régions respectives. Ce ralentissement provoqué par la fuite des investisseurs notamment étrangers, avait pour cause l'insécurité juridique et judiciaire.

Pour soigner ce mal, les pays Africains concernés ont manifesté leur volonté de mettre en place un même droit des affaires moderne, simple, clair et adapté à la situation de leurs économies, dans le but de sécuriser les relations et les opérations économiques. Cette mission a été confiée à un organisme créé le 17 octobre 1993 à Port Louis (Ile Maurice), appelé, Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, en abrégé OHADA.

Dix huit ans après la création de cette institution panafricaine, si le système juridique OHADA évolue, se développe et devient de plus en plus dynamique, il est à constater que, les étudiants de l'espace territorial OHADA, n'ont pas les possibilités financières de participer aux différents séminaires de formation organisés sur l'OHADA. Cette situation a aujourd'hui des conséquences négatives sur la qualification des juristes dans ces pays.

Fort de ce constat, l'Association des Juristes en Action pour le Droit (AJAD) qui est une association à but non lucratif, ayant pour mission la promotion et la vulgarisation du droit, a décidé d'organiser des conférences, des colloques, des débats... sur le droit OHADA à l'intention des étudiants.

Ainsi, l'AJAD commence par un programme de conférence sur le thème : **l'essentiel sur l'OHADA.**

## **OBJECTIF GENERAL**

L'essentiel sur le droit OHADA a été conçu pour inciter les étudiants à se familiariser avec le système juridique OHADA, en les impliquant dans les activités de promotion et de vulgarisation du droit OHADA en Guinée. Il permettra aux étudiants de connaître les objectifs, les pays membres et les institutions de l'OHADA, de découvrir les actes uniformes déjà adoptés et de comprendre les raisons de la création de l'OHADA.

## **OBJECTIF SPECIFIQUE**

La particularité de ce programme est la création d'un cadre de rencontre entre les Entreprises et les Universités.

## **PUBLIC CIBLE**

Le programme est destiné aux étudiants des universités Guinéennes, notamment ceux des facultés de droit.

## **CONTENU DE LA CONFERENCE**

- I – INTRODUCTION : Présentation générale de l'OHADA

- II – TRAITE OHADA
- III – ACTES UNIFORMES OHADA
- IV – INSTITUTIONS OHADA

## DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

Le nombre de participants est limité à 300 étudiants par université. La formation sera dispensée par un expert choisi par l'AJAD. La conférence se déroulera dans la deuxième quinzaine du mois de février 2012 après concertation avec les Universités participantes.

## LIEU DE LA CONFERENCE

Le lancement du programme aura lieu au Centre Culturel Franco Guinéen et se poursuivra dans les Universités de Conakry.

## DOCUMENTATION

Pendant ces journées de conférence, grâce à l'appui des partenaires, les étudiants auront la possibilité d'obtenir la documentation relative à l'OHADA, notamment le fascicule comprendre OHADA de **Docteur MOULOUL**, la plaquette OHADA préparée par l'**AJAD** et la plaquette de présentation OHADA conçu par l'**UNIDA**.

## COMMUNICATION ET MEDIAS

Il est prévu une large campagne de communication avant, pendant et après l'événement. L'AJAD envisage d'associer certains supports médiatiques, notamment :

- Les banderoles, affiches, badges, affiches, cartes d'invitation...
- Le site web de l'UNIDA : [www.ohada.com](http://www.ohada.com)
- La presse nationale : en ligne, écrite, parlée, télévisuelle ; publique et privée

## PARTENAIRES DE L'AJAD

L'AJAD travail habituellement avec certains partenaires locaux et étrangers, notamment :

- La Coopération Française en Guinée ;
- Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Guinée ;
- Le bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI);

- L'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA : [www.ohada.com](http://www.ohada.com)) ;
- L'Association des Etudiants Juristes de la Côte d'Ivoire ;
- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- La Radio Renaissance FM...
- Les universités : Mercure, Koffi ANAN, UNC, UNIC, SONFONIA, etc.

## ACTIVITES REALISEES PAR L'AJAD

- Campagne d'information sur l'AJAD au sein des grandes universités de Conakry (juin 2011) ;
- Participation aux journées OHADA en Guinée organisée par la Francophonie et le Secrétariat permanent de l'OHADA (12 et 13 septembre 2011 à Novotel – Conakry) ;
- Organisation d'une conférence-débat sur Conseil Supérieur de la Magistrature avec l'appui de la Coopération Française, le 26 Octobre 2011 au Centre Culturel Franco guinéen ;
- Signature d'une convention de partenariat avec la Radio RENAISSANCE FM ;
- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire ;
- Organisation d'une conférence-débat sur la Justice et les Médias avec l'appui de la Coopération Française, le 19 décembre 2011 au Centre Culturel Franco guinéen ;
- L'adhésion de plusieurs étudiants des universités de Conakry (décembre 2011)

## RESPONSABLES DE L'AJAD

- **Membres de la Direction Exécutive**

**Directeur Exécutif :**

Monsieur Momoya SYLLA, Juriste Consultant

**Chargé de Communication :**

Monsieur Abdel Aziz KABA, Conseiller Juridique

**Chargé des Finances :**

Monsieur Ousmane CONTE, Juriste

**Chargés à l'Organisation :**

Monsieur Baba CAMARA, Juriste diplômé  
Monsieur Aboubacar Ibou CAMARA, Juriste diplômé

- **Membre d'Honneur**

Monsieur Boris MARTOR, Avocat associé – Cabinet Eversheds LLP (Paris)